ADRESSE RESPECTUEUSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 28 Août 1789.

MESSIEURS,

C'EST à l'Aſſemblée la plus reſpectable de l'Univers, c'eſt aux Repréſentans de la premiere Nation de l'Europe, c'eſt au Corps le plus majeſtueux & le plus impoſant du Royaume, qu'un jeune François oſe offrir quelques idées, dont l'unique but eſt de concourir au bien de l'humanité ...... Ah ! qu'il lui ſoit permis, Meſſieurs, de faire entendre juſques aux extrémités de l'Univers, s'il eſt poſſible, la voix du patriotiſme.

La France dormoit engourdie ſous l'énorme fardeau d'une foule de préjugés déshonorants ; ſes mains étoient chargées d'une chaîne à laquelle l'opinion ajoutoit chaque jour un nouvel anneau ; le deſpotiſme, au front menaçant, écraſoit avec orgueil, ſous les roues de ſon char de triomphe, le malheureux Citoyen qui oſoit dire : *je ſouffre, tu m'écraſes* ; .... le propriétaire voyoit ravager & détruire les fruits de ſes travaux & de ſon induſtrie par des animaux qu'il falloit reſpecter, & dont il avoit à racheter & payer la mort par l'eſclavage ; le Miniſtre, ſeul capable de maintenir l'équilibre que la Nation avoit preſque perdu par la bonté du Monarque ; l'ambition & la tyrannie des Princes & des Nobles, & par l'orgueil du Clergé ; ce Miniſtre ;

dis-je, avoit fui la France, il s'éloignoit, & nous périssions........ Mais vous avez montré un courage vraîment patriotique; vous avez défendu & conservé les droits incontestables de l'Homme & du Citoyen; alors la France a repris son énergie, elle a vaincu ses préjugés, elle a brisé ses fers, & elle a arboré l'étendart de la liberté;....... le despotisme a été écrasé à son tour; le citoyen a goûté pour la premiere fois les douceurs de la propriété; les tyrans ont été, les uns immolés à la tranquilité & au bonheur de la Nation, les autres ont porté sous un ciel étranger leurs têtes justement proscrites; & NECKER, cet homme à jamais immortel, NECKER a cédé à vos priéres; il est venu de nouveau jouir du fruit de ses travaux; il est venu lire dans les yeux de tous les François l'expression de la réconnoissance.... ô Assemblée patriotique! ô Citoyens, vos noms passeront à la postérité; c'est elle qui vous jugera!

La Bastille est détruite, il est vrai, Messieurs, ses murs ont parlé, ses cachots nous ont devoilé les horreurs dont ils avoient été témoins tant de fois, le Peuple François, à l'exemple de la Nation Britannique, va maintenant jurer par sa liberté;.... mais il restoit encore un pas à faire à la raison. La saine philosophie & l'humanité avoient encore à déchirer le dernier coin du bandeau que le préjugé le plus cruel avoit étendu sur nos yeux.

O François! ô Citoyens, quels que vous soyez! ô hommes libres! ô vous sur-tout, Messieurs! vous avez vu la vérité marcher à grands pas vers vos besoins réels; mais en jettant vos regards sur le Temple de la Justice, n'avez-vous pas desiré comme moi qu'un Citoyen vertueux, éclairé & sagement intrépide, apprît à son siecle que la procédure ne

doit point être un art, & que quand il s'agît de détruire un être ſenſible & raiſonnable qui ne doit jamais plus revivre, il faut du moins ſavoir attendre un moment? Hé bien!... Ce Patriote, cet homme vraiement *philoſophe*, nous venons de le trouver, & je reſpire plus librement depuis que M. *Hillerien* vous a préſenté un cahier ſur les *Loix criminelles.*

O Juſtice! image ſublime & vraiement divine! pourquoi n'êtes-vous qu'un menſonge de notre langage & de notre imagination? Hélas! dans un temple, avec une ame pure, un cœur droit, une humble priere, quelque légere offrande, un Dieu vous écoute toujours, & ſouvent vous exauce!...... Où donc eſt-il, ce Temple de la Juſtice? Où trouver ce lieu ſacré dont la paix, la ſécurité, l'ordre & l'induſtrie forment l'aimable enceinte? Nous cherchons un Temple, & je découvre un labyrinthe auſſi vaſte que ténébreux, où les abus déviant des Loix trop flexibles, ont formé des routes tortueuſes & infinies. A l'entrée de ce fameux dédale, le malheureux Citoyen ſe trouve preſſé entre les Loix qui lui préſentent des guides, & la prudence qui l'avertit de s'en défier; il ne peut ni ſe conduire ſoi-même, ni ſe laiſſer guider par les autres. Cependant la néceſſité le pouſſe, & la bonne-foi l'entraîne; c'eſt alors que l'adreſſe lui vend pas à pas, & de ligne en ligne, le fil d'or dont ſa main n'eſt armée que dans le deſſein d'égarer: alors la chicane, monſtre pire cent fois que le *Minotaure*, ſemble ſe reproduire à chaque route, pour dévorer peu à peu des infortunés qui venoient implorer leur ſalut, & réclamer leur ſubſiſtance. Cependant les champs rappellent à grands cris leurs cultivateurs, les arts leurs ouvriers, des femmes leurs époux, des enfans leurs

peres..... Qu'ils entendent, & qu'ils pleurent de leur absence ; ils pleureront bien davantage de leur retour. O Justice humaine..... que de choses il vous mangue pour être juste.

J'entends par-tout l'humanité qui proteste plus ou moins entre les mains de la raison, contre les Loix Criminelles de tout l'univers Depuis *Socrate* & *Phocion*, jusqu'aux terribles exécutions de nos jours, vous suivrez ces Loix de siecle en siecle à la trace ensanglantée de leurs erreurs.

Il n'est pas, je crois, de code.... Non, il n'en est pas qui ait dicté des Loix Criminelles uniquement propres à la nature de chaque Gouvernement. Car enfin, l'ordre des délits, leur mesure, la qualité des peines, la forme des jugements, tout doit différer dans les Gouvernements différents. Le délit qui viole une Loi politique, & qu'on doit qualifier de crime de *lese-Majesté* dans une Démocratie, ne viole souvent qu'une Loi Civile dans une Monarchie ; la même peine, la même forme de jugement, ne leur conviennent point.

Dans l'ordre & le dénombrement des délits, quelle législation peut contenter la sagesse ? Je n'en veux pour exemple que la classe des délits les plus importants, les crimes de *lese-Majesté*. Quel code a jamais distingué les crimes contre la Nation même, des délits contre la puissance législative ?.... De vils Ministres & d'infâmes Courtisans qui ont calomnié un Peuple auprès de son Roi, ne sont-ils pas des criminels de *lese-Majesté* ? N'ont-ils pas violé à-la fois la Majesté du Roi qu'ils ont voulu tromper, & celle du Peuple qu'ils ont voulu perdre ?

Il n'est pas non plus, je crois, de code qui distingue les délits contre la puissance *législative*, des

délits contre la puiſſance exécutrice ; cependant ils ſont auſſi différens que les Loix qu'ils ont violées.

Un homme ſenſible veut-il conſidérer les peines infligées par nos Loix, il recule d'horreur & gémit de pitié. Cependant, dès-long-temps l'humanité a poſé le vrai principe ſur les peines : elles doivent être proportionnées au délit..... Mais ſçait-on avec préciſion en quoi conſiſte ce rapport?.... Ne s'agit-il, pour l'établir, que d'augmenter la douleur par dégré, & de la faire, pour ainſi dire, avancer d'autant de pas que de délits?... Cet art eſt d'un bourreau, non d'un Légiſlateur......... Ah!.. il eſt encore bien de Baſtilles!...... Mais n'anticipons pas ; j'aurai d'autres deſcriptions à faire (*).

(*) Je réſerve aux François, mes Compatriotes, la deſcription de pluſieurs ſéjours vraiment dignes d'horreur, où l'innocence ſe trouve confondue avec le crime (ſupplice bien cruel pour l'homme vertueux) où l'on rencontreroit bien des ames libres ſous l'énorme poids des fers.

Je veux encore révéler tous les abus qui regnent dans l'intérieur des Cloîtres, où des monſtres n'ont pas craint de tramper leurs mains dans le ſang de leurs freres.

Je reſpecterai les Miniſtres du Seigneur, dont les actions ne ſont comptées que par des vertus ; mais je me ſervirai d'une plume de fer pour révéler des turpitudes ſans nombre ; j'arracherai le maſque à ces Prêtres licencieux & débauchés dont le moindre des crimes eſt de corrompre l'innocence ; à ces Curés tartuffes & ſcélérats, qui ſe jouent de la Réligion la plus ſainte & la plus auguſte........ J'en connois un qui par ſes infernales calomnies a fait monter un de ſes confreres ſur un échafaud. O monſtre!.... Vous rougirez, hommes injuſtes! & vous vous repentirez de m'avoir forcé à la publication de la vérité.

« *Tempus inſtat, & creſcet torrens eundo* ».

De quoi s'agit-il donc ?....... de choifir la douleur plutôt que de l'accroître : il s'agit d'établir une peine qui attaque la caufe même du crime, une peine qui foit dans le cœur le vrai contre-poids de la paffion qui l'a dépravé ; de punir les crimes de l'ambition par l'efclavage, de l'orgueil par l'opprobre, ceux de l'intérêt par l'indigence & le travail ; il faut enfin que les Loix criminelles portent par-tout la fonde dans le cœur humain........ Tant qu'elles y fentent quelque chofe de vif, qu'elles appliquent la peine comme un remede ; & quand l'ame du coupable paroîtra tout-à fait morte, alors elles enverront tuer fon corps fur un échafaud.......... Hommes impatients & cruels ! Je le repète, quand il s'agit de détruire un être fenfible & raifonnable qui ne doit jamais plus revivre, du moins alors fachez attendre un moment.

A nos guerres, à nos loix, à tant d'erreurs meurtrieres, ne diroit-on pas que nous nous fommes chargés de venger fur notre propre efpece les carnages que nous ne ceffons de faire dans celles de tous les animaux ?

L'Angleterre s'énorgueillit de fes Loix fur les emprifonnements, & de fa procédure par les Jurés : elle a bien raifon ; & c'eft évidemment la partie la plus faine de fon bonheur & de fa gloire. Mais nous, quelles regles avons-nous fur la force des témoignages & la certitude qui en réfulte ? A la vue de deux fcélérats, quel Citoyen ne pâliroit en fe difant : voilà deux hommes qui peuvent vendre, à qui pourra les payer, ma mort & mon infamie ?

On frémit en comparant l'offenfe & le fupplice ; mais on frémit bien davantage, en comparant la facilité de l'accufation & les difficultés de la défenfe.

Je me trompe : tel eſt le vice de nos Loix ſur la procédure criminelle, que le coupable audacieux & rufé y trouve autant de reſſources que l'innocent timide y rencontre d'écueils ; ce qui eſt évaſion pour l'un, eſt mur d'airain pour l'autre. La ſeule Loi de la confrontation & des reproches eſt une mine inépuiſable de délais & d'embarras pour tout homme qui ſauroit creuſer le temps avec des ſubtilités ; mais l'homme innocent ne ſait rien reprocher aux autres, parce qu'il ne ſe reproche rien à lui-même : il dit en tremblant, *ce n'eſt pas moi*, baiſſe la tête, & ſe traîne à l'échafaud........ Dieu protecteur ! cachez l'innocent à ſon ennemi, car il eſt le maître de ſa vie.

Je n'en dis pas davantage. Et pour effacer ces lugubres idées, ſoyons aſſurés que puiſque la main d'un Monarque de vingt-quatre ans a purgé ſes Etats de cette infâme torture, qui depuis tant de ſiecles avoit uſurpé le Temple de la Juſtice même pour en faire une école de ſupplice, où des bourreaux profeſſoient le rafinement de la douleur, ſoyons aſſurés, di-je, que LOUIS XVI, devenu *le reſtaurateur de la liberté françoiſe*, cherchera tous les moyens de rendre heureuſe une Nation qui le chérit.

O NECKER ! tous les François n'oublieront jamais le compte que tu as rendu à notre jeune Monarque..... Un Roi puiſſant interrogeoit, un Miniſtre vertueux répondoit, & la France étonnée écoutoit : on voyoit la liberté devancer le Miniſtre, la bienfaiſance accompagner le Monarque, & la douce eſpérance s'aſſeoir au milieu de la Nation.

Homme ſage & bienfaiſant ! puiſſent nos cœurs payer dignement le tien du bien que tu nous fais ! Bien plus François, en guériſſant nos maux, que

tant d'autres qui ne s'occupent qu'à les envenimer ; généreux Etranger ! laiſſe-nous t'adopter. La patrie d'un Grand Homme n'eſt pas le lieu de ſon berceau ; c'eſt celui de ſes bienfaits & de ſa gloire.

O vous enfin, Meſſieurs, à qui nous devons notre liberté, encore quelques efforts ; & vous aurez diſſipé juſqu'aux cendres du deſpotiſme anéanti ; encore quelques efforts, & le calme va ſuccéder aux horreurs de l'orage. C'eſt alors que le Peuple François, déjà tout entier à ſon Roi, verra ſon Roi tout entier à ſon Peuple ; alors dans nos paiſibles foyers, nous dirons à nos enfans avant que de quitter la vie : mes enfants, nous pleurions, LOUIS XVI vint, & nous fumes heureux ; nous avons vu naître ſon regne, puiſſiez-vous ne le voir finir jamais !

Signé MAUCLERC, de Cha..... en B.